

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision 1.1.1990	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction Archiviste de l'Etat		Code fonction 5.07.008	
2. But de la fonction Recueillir, organiser et conserver les archives et les documents de l'Etat ayant une valeur historique. Diriger le service.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la direction du personnel, la distribution et le contrôle du travail; la communication de conseils et d'instructions aux collaborateurs; la gestion des fonds alloués pour l'achat de documents; la facturation de frais de recherche et de reproduction; le contrôle de la conservation et de la gestion des archives communales; - la réunion, l'appréciation et l'évaluation des documents d'archives et la conservation de ceux présentant une valeur historique; l'analyse des documents et la rédaction de brèves descriptions du contenu de ceux qui sont conservés comme référence; la conservation et la protection des monuments; - le classement des documents et la surveillance de leur maintien en bon état; la préparation d'index, de bibliographies, de microfilms et d'autres documents de référence; - la recherche de documents et de renseignements divers; la détermination des pièces devant être archivées dans les départements de l'administration; - la demande de reproduction de certains documents fréquemment demandés, en mauvais état ou de grande valeur; l'aide aux chercheurs et aux personnes en quête d'informations, en leur procurant des documents et en leur donnant des conseils au sujet d'autres sources d'information; - la rédaction d'exposés; la représentation des archives de l'Etat dans des conférences auprès d'institutions culturelles publiques ou privées. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	N	D	L	A	K	Cl. max. 26
Points	66	17	74	5	69	Total 241